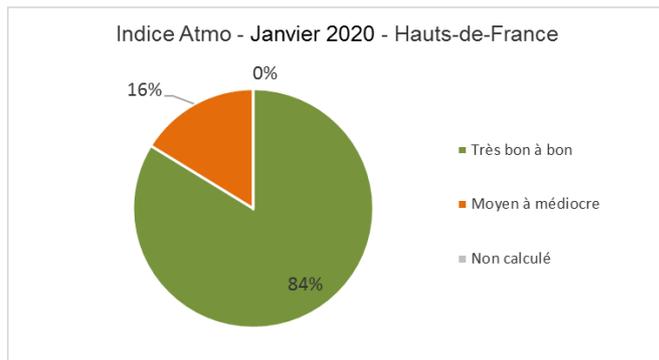


» Janvier 2020

## Indices de la qualité de l'air

En janvier, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est légèrement dégradée par rapport au mois de décembre, passant de 87 % d'indices « très bons à bons » à 84 %. Le nombre d'indices « moyens à médiocres » est en hausse. Il faut cependant noter l'absence d'indices « mauvais à très mauvais », contrairement à décembre 2019.

Par comparaison à la même période l'an dernier, la qualité de l'air s'est améliorée. Janvier 2019 avait enregistré des épisodes de pollution par les particules, se traduisant par des indices « mauvais » dans plusieurs agglomérations des Hauts-de-France.



L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants ( $SO_2$ ,  $NO_2$ ,  $O_3$ ,  $PM_{10}$ ), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc.

66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

## Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	52,9	Saint-Pol-sur-Mer, station urbaine sous influence industrielle	19/01 à 22h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	127,6	Lille Leeds, station de proximité automobile	20/01 à 9h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	94,4	Arrest, station rurale	28/01 à 22h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules $PM_{10}$	44,6	Calais Sangatte	01/01	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules $PM_{2.5}$	32,7	Saint-Quentin Trafic	24/01	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

\* $\mu\text{g}/\text{m}^3$  : microgramme ( $1.10^{-6}$  g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

## Episodes de pollution de l'air

**Aucun épisode de pollution n'a été constaté durant le mois de janvier.**

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

## Indices pollens

Prélèvements de pollens sur le capteur d'Atmo Hauts-de-France situé à Boves (80).

**Les comptages polliniques ont repris le 30 janvier.** Chaque semaine, entre février et septembre, retrouvez notre bulletin pollinique sur la page d'accueil de [notre site Internet](#) ou sur le site [Pollin'air](#).



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)